

CHARVES LE 21/09/2019  
ELISE ET HENRI LELIOUX  
PROPRIETAIRES À CHARVES

**Objet: Modification n° 2 du plan local d'urbanisme// conservation tracé ER14**

**A l'attention de Madame Liliane Pesquet-Urvoas commissaire enquêteur**

Élise et Henri Lelioux, propriétaires à Charves de trois bâtiments assis sur plusieurs parcelles dont, entre autres, les parcelles 212, 101, 194, 196 et 195, demandent à ce que l'emplacement ER14 soit conservé et ce pour les motifs suivants :

- 1) Le tracé ER 14 est le seul accès naturel plat, déjà existant. Il s'agit d'un chemin communal, chemin dit de Charves.
- 2) Suite à la destruction en décembre 2016 du bâtiment situé sur la parcelle 211, ce chemin pourrait être facilement élargi.
- 3) Ce passage permettrait un accès facile à nos trois bâtiments:
  - Au bâtiment assis sur la parcelle 195, actuellement habité et desservirait directement notre maison.
  - De plus, nous venons d'initier le projet de sauvegarde et restauration du bâtiment situé sur la parcelle 212 avec l'architecte Mme Fromaget et cet accès nous permettra d'accéder directement à ce bâtiment tout en préservant l'espace sud du bâtiment.

Pour toutes ces raisons ci-dessus énumérées, nous vous demandons de conserver l' ER 14.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et nous vous prions de recevoir nos respectueuses salutations.

Élise et Henri Lelioux

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is 'Lelioux' and the signature on the right is 'Lelioux'.